



**CONSEIL
DE QUARTIER
DE SAINT-ÉMILE**

**5^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ÉMILE**

Mardi 23 septembre 2025 à 19 h 15

Conseil de quartier de Saint-Émile

Rencontre au Centre communautaire de Saint-Émile
2200 rue de la Faune salle ABC

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Manon Therrien
Mme Désirée Nsanzabera
Mme Christine Bernier
Mme Sophie Verret
M. Christophe Gagné

Présidente
Administratrice
Administratrice
Administratrice
Administrateur

ÉTAIENT ABSENTS

M. Claude Lavoie
M. Samuel Dufresne
M. Steeve Verret

M. Kim Dumont
Mme Josserande Lord Dzab Massaha

Trésorier
Vice-président
Conseiller municipal du district de Lac-Saint-Charles Saint-Émile
Administrateur
Administratrice

Il y avait quorum : oui

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Mme Henriette Lafond
M. Maxime Thibeault

Secrétaire de soutien
Conseiller en consultations publiques
Lac Saint-Charles, Saint-Émile

3 citoyennes étaient présentes

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Manon Therrien ouvre l'assemblée à 19 h 15.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Christine Bernier et appuyé par Mme Sophie Verret d'adopter l'ordre du jour.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. PÉRIODE D'INFORMATION DU CONSEILLER MUNICIPAL

La période est annulée, M. Steeve Verret est absent.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

M. Maxime Thibeault rappelle que pendant la période pré-électorale les candidats peuvent assister aux réunions du conseil de quartier mais il n'est pas permis de procéder à un forum politique. Les membres du conseil qui désirent se présenter peuvent continuer leur travail au sein du conseil de quartier jusqu'au mois de novembre.

Une citoyenne demande pourquoi la Ville n'a pas encore exécuté les travaux sur la rue Vézina.

R-Les trottoirs sont mis en attente jusqu'à la fin de la construction des viaducs sur l'autoroute Laurentienne.

La Ville attend aussi les plans de développement de la compagnie Robko pour compléter les travaux.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JUIN 2025

Mme Désirée Nsanzabera propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de quartier du 17 juin 2025 avec les modifications apportées.

Mme Christine Bernier appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Résolution CQSE - 25 - CA - 16

Résolution en faveur du renforcement des conseils de quartier.

La résolution a été envoyée à la ville de Québec afin de redéfinir le rôle des conseils de quartier et de donner plus de pouvoirs à ceux-ci

Résolution CQSE - 25 - CA - 17

Résolution pour l'augmentation des services avec l'augmentation de la population.

Après l'étude du quartier de Saint-Émile faite par la Maison des jeunes, le conseil de quartier a écrit 2 résolutions à la ville de Québec afin de faire une mise au point sur les priorités de Saint-Émile.

Après l'envoi de ces 2 résolutions, le conseil de quartier est déçu de la réponse de la Ville car celle-ci ne considère pas les besoins de Saint-Émile, la population a explosé et les services n'ont pas augmenté. Le conseil de quartier tient à demander des précisions à la Ville. Une résolution sera étudiée à la prochaine rencontre.

7. TRÉSORERIE

M. Claude Lavoie est absent. Mme Manon Therrien mentionne qu'il y a 9199.00\$ dans le compte du conseil. La Ville a envoyé un dépôt de 3000.00\$ pour la sécurité routière et 3400.00\$ pour la Biodiversité.

Résolution CQSE - 25 - CA - 19

Paiement des frais de secrétariat

Mme Manon Therrien demande une résolution pour le paiement d'un chèque de 100.00\$ à Mme Henriette Lafond pour frais de secrétariat du procès-verbal du 17 juin 2025.

Mme Manon Therrien propose

Mme Christine Bernier appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité

8. DOSSIERS EN COURS

1. Programme de soutien aux conseils de quartier en faveur de la biodiversité.

Mme Christine Bernier précise que les Urbainculteurs ont participé aux Fêtes de la famille. Les fonds restants seront utilisés pour un second projet à définir.

2. 100^{ième} de Saint-Émile

M. Samuel Dufresne est absent.

3. Programme de mobilisation à la sécurité routière

Mme Manon Therrien s'est informée pour l'achat de nouvelles affiches. Elle propose 60 affiches sur lesquelles sont imprimées les 4 photos d'enfants qui étaient reproduites sur les anciennes affiches. Ces photos sont retenues par des piquets. Il en coûterait 3000.00\$. Mme Sophie Verret s'informera à d'autres endroits pour de nouvelles soumissions

M. Maxime Thibeault propose l'acquisition d'affiches appartenant au conseil de quartier du Plateau, les administrateurs veulent se départir d'un grand nombre de ces affiches. Le conseil est intéressé à prendre toutes les affiches disponibles.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Au sujet du parc sur la rue de l'Apogée, la Ville devait donner des nouvelles à la fin de l'été. M. Maxime Thibeault précise qu'il n'a pas reçu de réponse de celle-ci., il en informera le conseil plus tard.

10. CORRESPONDANCE

M. Maxime Thibeault a reçu la preuve d'assurance, comme organisme, pour le conseil de quartier.

Mme Sayana Khuon a envoyé une invitation pour la formation des administrateurs, le 7 octobre au Club Social Victoria. Les intéressés doivent s'inscrire en ligne.

11. DIVERS

Résolution CQSE - 25 - CA - 17

Pour l'instant, le conseil applique ce qui est demandé car il n'y a pas d'autres développement de la Ville

Réunions du conseil

Vu que M. Samuel Dufresne, vice-président, a des cours le mardi soir jusqu'en décembre, le conseil modifiera le soir des réunions. Mme Manon Therrien enverra un doodle pour connaître le choix des administrateurs.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Manon Therrien propose la levée de l'assemblée à 20h.49

Procès-verbal rédigé par Mme Henriette Lafond et révisé par Mme Manon Therrien.

Manon Therrien, présidente

Les résolutions concernées et les réponses de la Ville sont recopiées en annexe à la fin du document.

ANNEXE RÉSOLUTIONS

Mme Christine Bernier demande une résolution pour demander à la Ville de renforcer les pouvoirs des conseils de quartier.

Résolution CQSE - 25 - CA - 16

Résolution en faveur du renforcement des conseils de quartier.

CONSIDÉRANT QUE :

- Le faible taux de participation aux activités des conseils de quartier reflète un sentiment d'impuissance et un désengagement citoyen, ce qui appelle à une revalorisation de leur rôle comme espaces de co-construction démocratique (INM, 2017, p. 6-7);
- Le manque de ressources humaines et financières, conjugué à une charge administrative importante et un engagement à temps partiel limitent la capacité des conseils de quartier à remplir entièrement leur mission, ce qui contraste avec les soutiens accordés dans d'autres villes (Toronto, Paris, Bologne);
- Le rôle des conseils de quartier est trop souvent restreint à un avis consultatif en urbanisme, alors qu'ils devraient être en mesure de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets touchant plusieurs dimensions de la vie de quartier (mobilité, culture, environnement, loisirs, etc.); L'expertise citoyenne, bien que présente, demeure marginalisée dans les prises de décisions municipales, malgré les recommandations récurrentes d'intégrer les citoyens en amont des projets (INM, 2017, p. 13);
- Les délais de réponse de l'administration municipale compromettent la réactivité et la portée des initiatives citoyennes, affectant la confiance envers les instances participatives locales;
- L'expertise citoyenne, bien que présente, demeure marginalisée dans les prises de décisions municipales, malgré les recommandations;
- Les transitions sociales et écologiques exigent des mécanismes participatifs renouvelés, inclusifs et décentralisés, capables de soutenir l'adaptation, la résilience et la cohésion communautaire;
- Des exemples internationaux (Montréal, Bologne, Barcelone, Naples) démontrent que des structures locales dotées de ressources, d'autonomie et d'outils de participation hybrides (présentiels et numériques) favorisent la gouvernance collaborative et l'adhésion citoyenne aux projets locaux;
- Le financement actuellement accordé aux conseils de quartier à Québec (0,025 % du budget municipal) est largement inférieur à celui observé à Montréal (0,5 % du budget) et Paris (5 % du budget), nuisant à leur impact potentiel ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE :

1. La Ville de Québec organise des États généraux sur les conseils de quartier, rassemblant les parties prenantes concernées, dans le but de redéfinir leur rôle, leur gouvernance et leur financement, à la lumière des constats posés dans le diagnostic de l'INM (2017) et des meilleures pratiques observées au Québec, au Canada et à l'international;
2. La Ville de Québec attribue aux conseils de quartier un pouvoir d'initiative, accompagné d'un financement adéquat, afin de leur permettre de proposer et réaliser des projets structurants adaptés aux besoins des citoyens de leur quartier (mobilité, culture, environnement, loisirs, etc.);
3. La Ville de Québec bonifie le soutien administratif aux conseils de quartier en leur offrant des services partagés de secrétariat (rédaction des comptes rendus, rapports) et de comptabilité (production des états financiers), et en désignant un·e agent·e municipal/e de liaison pour les

accompagner dans leur fonctionnement quotidien et dans la réalisation de leurs initiatives et en adoptant une procédure de voie rapide dans l'administration de la ville afin qu'elle réponde rapidement aux initiatives et suggestions des conseils de quartier.

Mme Christine Bernier propose
Mme Manon Therrien appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité

Résolution CQSE - 25 - CA - 017

Résolution pour l'augmentation des services avec l'augmentation de la population.

- Considérant les nombreuses plaintes des citoyens habitant sur la rue Degas et à proximité de la rue Lapierre à la suite du début des chantiers des nouvelles constructions;
- Considérant la légitimité de leurs plaintes, entre autres concernant l'absence d'encadrement du chantier et la projection de débris sur des terrains privés, risquant la sécurité des occupants et des leurs animaux de compagnie, les enjeux de circulation soulevés, le trottoir qui serait réclamé sur la rue Vézina depuis 1994 selon leurs propos, l'augmentation fulgurante de la population à St-Émile qui n'est pas accompagnée d'investissements suffisants dans les infrastructures communautaires, etc.;
- Considérant la présentation de la Ville aux Conseils de quartiers concernant la Vision de l'Habitation 2023-2026 présentée le 18 avril 2024, où il fut explicitement mentionné que la densification des logements ne devrait pas se faire au détriment de qualité de vie et que les plaintes sans suite des citoyens démontrent un écart entre la vision de la Ville et la réalité.
- Considérant que l'inaction de la Ville sur ces enjeux affecte fortement la confiance des citoyens en leur administration et que les idées soulevées par les citoyens du public lors de l'assemblée du conseil de quartier du 27 mai dernier, pour se faire entendre, frôlent l'illégalité, ceux-ci ayant l'impression d'avoir fait le tour des possibilités légales pour se faire entendre et protéger leurs droits.

Le Conseil de quartier de St-Émile recommande à la Ville de :

- se pencher davantage sur le processus d'implantation de sa vision sur l'habitation sur le terrain;
- de monitorer à plus petite échelle les enjeux liés aux nouvelles constructions, tel qu'annoncé lors de la présentation sur la vision de l'habitation du 18 avril 2024,
- de prévoir des investissements dans des infrastructures communautaires à St-Émile permettant de réduire les inconvénients liés à la densification intensive actuelle du quartier, telle une bibliothèque, des infrastructures de plein air, des installations sportives en nombre suffisant (terrain de tennis, locaux intérieurs, une piscine dont l'accessibilité n'est pas restreinte par les activités du camp de jour) et des parcs de voisinage suffisants;
- de maintenir le Conseil de quartier informé des démarches de la Gestion du territoire pour connaître les démarches faites auprès des citoyens de la rue Degas concernant leurs plaintes sur le chantier en cours.

Mme Christine Bernier propose,
M. Claude Lavoie appuie.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Résolution CQSE - 24 - CA - 34

Questions concernant le parc au 7000 de l'Apogée

- Considérant la présentation du mois d'avril sur le choix de terrains pour l'aménagement d'un parc;
- Considérant que le conseil n'a pas reçu de mise à jour pour le choix d'un terrain;
- Considérant que le terrain situé au 7000 rue de l'Apogée a une servitude;

Le conseil de quartier de Saint-Émile, demande à la Ville de faire une mise à jour de leur démarche. De préciser s'il y a bien une servitude sur ce terrain et quelles sont les implications de cette servitude pour l'aménagement d'un parc.

M. Samuel Dufresne propose.

Mme Christine Bernier appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution CQSE - 24 - CA - 35

Terrain humide

- Considérant qu'à la présentation de la Ville au mois d'avril le terrain situé au sud de la rue des Comètes est considéré comme terrain humide;
- Considérant que ce terrain est très grand;

Le conseil de quartier de Saint-Émile aimerait savoir si ce terrain est vraiment humide et inaccessible pour l'aménagement d'un parc.

M. Samuel Dufresne propose.

Mme Christine Bernier appuie.

La proposition est acceptée à l'unanimité.



NOTE

Réponse Résolution CQSE - 24 - CA - 34 et Résolution CQSE - 24 - CA - 35

Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire

Division des parcs, du plein air, des sports et de la planification des infrastructures

Destinataire : Madame Manon Therrien

Expéditeur : Monsieur Richard Marchand

Objet : Réponse aux Résolutions CQSE - 24 - CA - 34 et CQSE - 24 - CA - 35

Date : 28 janvier 2025

En réponse aux résolutions citées en objet et à la suite de la présentation de notre service à la séance du Conseil de quartier de Saint-Émile du 23 avril 2024, il est d'abord essentiel de rappeler que les

démarches pour établir un parc de voisinage dans le secteur de la rue de l'Apogée sont toujours en cours.

Il convient également de noter que la Ville est en attente du développement des terrains au nord-ouest de la rue de l'Apogée pour assurer la continuité du lien piéton vers le parc Cassiopée et considère toujours le développement de la cour d'école de l'Étoile-du-Nord pour améliorer la desserte en parcs dans ce secteur.

Lors de notre passage au conseil de quartier, nous avons présenté l'analyse préliminaire des trois sites potentiels identifiés par votre conseil de quartier (voir image plus bas). Cette analyse a démontré l'impossibilité d'aménager un parc sur le terrain « A » (présence de milieux humides) et a démontré que le terrain « B », situé près du bassin de rétention à l'angle de la rue de l'Apogée et de la rue des Comètes, serait le plus propice pour l'implantation d'un parc, notamment avec l'ajout d'une aire de jeux pour les enfants de 18 mois à 5 ans. C'est pourquoi nous avons amorcé l'étude de faisabilité pour ce terrain en premier lieu. À terme, l'étude de faisabilité pour ce terrain pourrait donner des résultats positifs, mais elle pourrait également conclure que l'aménagement du parc n'est pas réalisable. Advenant un résultat non concluant, nous amorcerons l'analyse du terrain « C », soit le troisième et dernier terrain ayant un potentiel d'implantation.

1130, route de l'Église, Québec (Québec) G1V 4X6 Téléphone : 418 641-6411 ville.quebec.qc.ca



Avancement de la démarche

À la suite de l'analyse préliminaire présentée le 23 avril 2024, des démarches ont été entreprises par la Ville, auprès du propriétaire dans le but d'évaluer la possibilité d'acquérir, en tout ou en partie, le terrain nécessaire à l'implantation d'un parc de voisinage sur ce site. De plus, nous devons obtenir préalablement les autorisations nécessaires pour accéder au terrain en vue de la réalisation d'études et d'analyses, notamment :

- Effectuer des études de caractérisations et validation de la présence de milieux humides;
- Effectuer une visite du terrain avec l'assistance d'aménagistes afin de déterminer la superficie réellement aménageable en fonction de la topographie et de la présence de cours d'eau;
- Effectuer une visite terrain par le Service de l'Ingénierie afin d'évaluer les travaux à faire en lien avec le bassin de rétention et le chemin d'accès à la zone ciblée pour l'aménagement;
- Réaliser l'évaluation en regard de la sécurité urbaine.

Prochaines étapes

Dans le cas où les vérifications sur le terrain « B » sont concluantes	Dans le cas où l'aménagement de parc est non réalisable sur le terrain « B »
<p>1. Présentation du dossier d'acquisition aux instances décisionnelles dans le but d'obtenir l'autorisation pour procéder ou non à l'achat du terrain;</p> <p>2. Retour au Conseil de quartier de Saint-Émile sur le scénario retenu;</p> <p>3. Si l'achat est autorisé, enclanchement du processus d'acquisition;</p> <p>4. Production d'un plan concept préliminaire et estimation sommaire des coûts;</p> <p>5. Intégration du projet d'aménagement à la planification du programme décennal d'immobilisations;</p> <p>6. Processus d'approvisionnement pour services professionnels, pour la réalisation des plans et devis;</p> <p>7. Présentation du plan concept au Conseil de quartier de Saint-Émile;</p> <p>8. Processus d'approvisionnement pour l'octroi d'un contrat pour la réalisation de travaux;</p> <p>9. Réalisation des travaux;</p> <p>10. Livraison des équipements et appropriation du parc par les citoyens.</p>	<p>1. Retour au Conseil de quartier de Saint-Émile sur les conclusions des vérifications;</p> <p>2. Début de l'analyse de faisabilité du terrain « C ».</p>

Résolution CQSE - 25 - CA - 08

Manque de services

- Considérant l'augmentation de la population dans le secteur Saint-Émile;
- Considérant l'augmentation de la population et des logements;

Les citoyens sont inquiets du manque de services. Les membres du conseil de quartier demandent :

Est-ce que l'augmentation de la population vient avec l'obligation de l'augmentation des services?

Les services sont inadéquats et les citoyens sont inquiets.

M. Samuel Dufresne propose
Mme Sophie Verret appuie

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Résolution CQSE - 25 - CA - 09

Réponse à la réponse de la résolution

Réponse au service des loisirs

Le Conseil de quartier de St-Émile remercie le Service des Loisirs pour ses réponses aux résolutions CQSE - 24 - CA - 34 et CQSE - 24 - CA - 35 il est plus éclairé sur les démarches à venir, mais il demeure avec certaines interrogations.

1. Le Conseil de quartier comprend que les autorisations du propriétaire pour accéder au terrain ne sont pas encore obtenues et se demande combien de temps vous laissez à cette démarche préalable, qui permettra d'entamer les analyses sur le terrain.
2. Le Conseil de quartier se montre sensible aux préoccupations et contraintes du Service des Loisirs, mais se questionne sur le développement des terrains au nord-ouest de la rue de l'Apogée ainsi que le potentiel de la cour d'école, étant donné les oppositions citoyennes qui se sont manifestées en assemblée. En effet, concernant le terrain au nord-ouest de la rue de l'Apogée, il nous fut partagé l'opposition des citoyens de la rue de l'Apogée, ainsi que celle du ministère de l'Environnement étant donné la présence d'un ruisseau ainsi que des espèces protégées dans celle-ci (la salamandre du Nord). Aussi, les citoyens à l'origine de la pétition nous ont informés que la directrice de l'école de l'Étoile-du-Nord a signé la pétition réclamant un parc en novembre 2024 et l'a fait circuler parmi les membres du personnel de l'école, reconnaissant ainsi que la cour de l'école ne pouvait pas répondre aux besoins des citoyens. Le Conseil de quartier sollicite la collaboration du Service des loisirs pour partager sa vision et l'option envisagée pour répondre aux besoins immédiats des enfants actuels, alors que ces deux options avancées par le Service des Loisirs ne sont pas bien accueillies par les citoyens. Le Conseil de quartier est soucieux d'une harmonie entre les messages envoyés aux citoyens par la Ville et par la direction de l'école et suggère une concertation entre les deux instances, favorisant ainsi la confiance des citoyens en leurs administrations publiques.

Le Conseil de quartier vous serait reconnaissant d'amener ces précisions, de même que des échéanciers prévus et vous joint une capture d'écran envoyée à l'un de nos membres par un citoyen à l'origine de la pétition soutenant les propos avancés.

M. Samuel Dufresne propose
Mme Sophie Verret appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité